



Aix en Provence

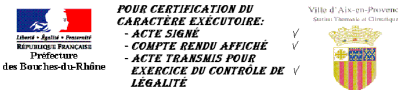
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-499**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-55201-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : POLITIQUE TOURISTIQUE - UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX - MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PREFERENTIELS

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement Touristique et
International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ROLANDO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : POLITIQUE TOURISTIQUE - UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS
MUNICIPAUX - MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS
PREFERENTIELS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Une convention de gestion d'équipements publics municipaux lie la Ville et l'Office Municipal de Tourisme.

Cette convention prévoit la possibilité de gratuité d'utilisation ou de réduction de tarifs sur décision du Conseil Municipal à l'occasion de manifestations à caractère social, humanitaire ou œuvrant dans le domaine du développement économique local.

Il s'agit de demandes présentées par des associations, par des services municipaux ou par des structures paramunicipales concernant principalement des animations à caractère social, festif, humanitaire ou œuvrant dans le domaine du développement économique. Habituellement, les associations bénéficient de la gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle, ainsi que pour l'organisation d'une manifestation dans l'année.

Une perception forfaitaire minimale correspondant aux frais de remise en état de la salle peut être ponctuellement appliquée, à l'exception d'une utilisation simple pour une réunion ou pour une assemblée générale.

Le manque à gagner pour l'Office fait l'objet d'une compensation financière par prélèvement sur l'enveloppe budgétaire dont le montant est défini lors de l'élaboration du Budget Primitif. Je vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur la demande suivante directement en lien avec l'action municipale:

Il s'agit de l'utilisation par la Direction Régionale PACA du Réseau Ferré de France de l'amphithéâtre Paul Cézanne, des salles Picasso et Milhaud ainsi que la cuisine du Centre de Congrès d'Aix en Provence, le mercredi 10 décembre 2014 en soirée, et de la salle Ughetti de Luynes le mercredi 26 novembre 2014 pour la tenue de deux réunions publiques de

concertation sur la seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille - Gardanne - Aix.

Je vous propose d'accorder à titre exceptionnel la gratuité du coût locatif du centre de congrès Carnot ainsi que de la salle Ughetti pour cette manifestation, soit la somme de 1 780 euros.

A titre d'information, un récapitulatif de l'ensemble des gratuités accordées annuellement figure en annexe.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

VOTER l'exonération sus mentionnée, soit une somme de 1 780 euros.

DL.2014-499 - POLITIQUE TOURISTIQUE - UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS
MUNICIPAUX - MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS
PREFERENTIELS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

RECAPITULATIF DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES GERES PAR L'OMT

<i>ANNEE</i>	<i>TOTAL DES GRATUITES</i>
2001	39 791 €
2002	67 079 €
2003	46 728 €
2004	31 775 €
2005	25 308 €
2006	39 711 €
2007	35 585 €
2008	16 050 €
2009	20 230 €
2010	19 740 €
2011	37 598 €
2012	20 800 €
2013	27 648 €
2014	28 010 €

Au 12/09/2014